



OSQCA
Organisme pour la Sécurité et la Qualité de la Chaîne Alimentaire



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Organisme pour la sécurité et la qualité
de la chaîne alimentaire

Rapport d'activité OSQCA 2009

L'OSQCA a comme base légale le règlement grand-ducal du 25 avril 2008 déterminant certaines modalités d'application du règlement (CE) n° 882/2004 et définissant les missions de l'OSQCA.

En 2009 le fonctionnement de l'OSQCA était assuré par 3 membres à tâche complète et 4 membres à tâche partielle détachés des différentes administrations impliquées dans le contrôle officiel de la chaîne alimentaire. Cependant au cours de l'année, deux membres ont reçu des tâches nouvelles afin de réaliser des projets planifiés avec l'OSQCA ; ainsi un membre s'est vu attribué la tâche de chef de service du nouveau service de la sécurité alimentaire au sein de la Direction de la Santé. Un autre membre a été détaché à la représentation permanente du Luxembourg dans la Commission Européenne pour y traiter les dossiers de la sécurité alimentaire. Il est prévu d'une part de revoir les besoins en ressources humaines de l'OSQCA pour assurer ses tâches et d'autre part de consolider sa structure par une loi cadre en 2010.

Le plan pluriannuel de contrôle de la chaîne alimentaire (MANCP) et son rapport annuel intégré exigés par le règlement (CE) n°882/2004, ont été réalisés par l'OSQCA en affinant les modèles de l'année 2008 à l'aide des informations reçues de la part des administrations compétentes pour les contrôles officiels.

L'OSQCA est le gestionnaire du système d'alerte rapide (RASFF) de la Commission Européenne. En 2009 ont été reçues 3322 notifications originales auxquelles s'ajoutent 4767 notifications de suivi.

48 étaient des notifications de la Commission concernant le Luxembourg. Ces alertes ont été transférées après une première évaluation du risque aux administrations compétentes concernées pour prendre les mesures nécessaires. Les différentes administrations luxembourgeoises ont déclenché 19 notifications originales vers le RASFF via l'OSQCA.

Dans sa mission de point de contact national en matière de sécurité alimentaire du Luxembourg pour l'EFSA et la Commission Européenne, l'OSQCA a répondu à une multitude de demandes d'information de la Commission et de l'EFSA. Il est l'interlocuteur entre les instances internationales et les administrations ou ministères concernés.

De ce fait, il a accueilli deux fois en 2009 l'office alimentaire et vétérinaire (OAV) qui vient régulièrement auditer les systèmes de contrôles officiels au Luxembourg et assumait le rôle de premier interlocuteur lors des réunions. La première visite de l'OAV en juin était pour la mission de revue générale des systèmes de contrôle et la deuxième visite en décembre était à la réunion d'ouverture de l'audit général qui vise les systèmes de contrôle de la sécurité alimentaire du Luxembourg. Lors de ces visites l'OAV pouvait rassembler toutes les

6, bd Royal
L-2449 Luxembourg

Tél : +352 2478-3542
Fax : +352 2487-3158
secretariat@osqca.etat.lu

www.securite-alimentaire.lu

informations nécessaires pour la bonne préparation de leurs quatre missions d'audit qui auront lieu en 2010.

Les membres de l'OSQCA ont représenté le Luxembourg aux réunions auprès de la Commission européenne, de l'EFSA et de l'OAV lors de réunions ayant trait à la sécurité de la chaîne alimentaire, notamment lors des comités permanents *toxicologie, boissons spiritueuses, general food law* ainsi que lors des groupes de travail relatifs au *Plan de contrôle national pluriannuel (MANCP)*, aux *importations de produits d'origine non-animale*, à une base de données pan-européenne sur les habitudes de consommation de denrées alimentaires, au système d'alerte rapide *RASFF*, au programme « *Better Training for Safer Food* » « *Focal point EFSA* », aux « *systèmes d'audits nationaux des administrations compétentes* » et « *Crisis simulation exercise de l'EFSA* ».

Au cours de l'année, de nombreuses réunions nationales ont été organisées par l'OSQCA dans le but de renforcer la collaboration entre les administrations impliquées dans le contrôle de la chaîne alimentaire. Ces groupes de travail sont composés de membres de l'OSQCA et de représentants des administrations concernées par le sujet traité. Les sujets et projets suivants ont été discutés dans des groupes de travail ou par des échanges inter-administrations en 2009 : *analyse de risque, priorités nationales, plan pluriannuel et rapport annuel intégré, médicaments, antibiotiques, additifs et résidus, coordination des contrôles avec la Douane, laboratoires nationaux de référence, enquête sur les habitudes alimentaires, révision de la législation.*

Dans son *groupe de travail-Législation*, l'OSQCA a poursuivi la révision de la loi de 1953 sur le contrôle des denrées alimentaires qui est urgente, vu que l'ancienne loi ne répond plus aux règlements européens et exigences actuelles de la Commission Européenne. Ces discussions englobent également la définition et la fixation des statuts de l'OSQCA. Un texte a été proposé pour révision aux services juridiques.

Parallèlement l'OSQCA a aussi donné des avis aux ministres, ministères et administrations intéressés sur des questions touchant à la sécurité alimentaire

L'OSQCA coopère activement avec le Ministère de l'Economie pour l'élaboration d'un guichet unique pour les entreprises, avec le CNSAE dans le cadre de la simplification administrative et avec l'ILNAS en ce qui concerne la surveillance du marché dans le cadre de la sécurité générale des produits.

Afin d'assurer une bonne information du secteur et du grand public et de garantir des échanges fructueux, l'OSQCA se base sur trois piliers : la publication de documentation, son portail sur internet et la formation continue.

Ainsi deux éditions de la newsletter « OSQCA News » ont été produites par l'OSQCA dans le but de publier les nouveautés dans le domaine de la recherche et de l'analyse de risque autour de la sécurité alimentaire et de pouvoir présenter diverses organisations de contrôle.

En 2009, l'OSQCA a en plus contribué activement à l'élaboration d'un calendrier illustré et informatif sur différents thèmes de la sécurité alimentaire et l'organisation des contrôles officiels au Luxembourg pour l'année 2010. Ce calendrier a été réalisé en collaboration avec l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs et promulgue les activités de l'EFSA et le portail internet.

Le deuxième colloque « La sécurité dans mon assiette » a eu lieu en juin. Au cours de cette journée des actualités scientifiques dans le domaine de la sécurité alimentaire, des nouveautés dans l'organisation des contrôles officiels ainsi que le rôle de l'EFSA ont été présentés. Le colloque était bien visité de la part des administrations, des laboratoires, des établissements et des centres de recherche impliqués dans la chaîne alimentaire et a permis de nombreux

échanges entre les experts des différents secteurs actifs pour la sécurité alimentaire.

Tout au long de l'année l'OSQCA a également tenu à jour son portail internet www.securite-alimentaire.lu. L'OSQCA a traité ou redirigé vers les administrations compétentes toutes les réclamations, plaintes et demandes d'informations de citoyens en relation avec la sécurité alimentaire réceptionnées via un formulaire en ligne sur le site internet. En 2009 109 demandes ont ainsi été reçues et suivies. Des fiches informatives pour le secteur ont également été publiées sur le site.

Une autre mission de l'OSQCA est la coordination de la formation continue des agents chargés à procéder aux contrôles officiels. Ceci implique aussi bien les formations à niveau national qu'à niveau européen organisées par la Commission. 9 formations du programme CE « Better Training for Safer Food » ont été visitées par 19 agents du contrôle officiel luxembourgeois. L'OSQCA a organisé avec l'INAP 10 formations réalisées au Grand Duché de Luxembourg et collaboré à la réalisation de 3 formations prévues par d'autres administrations. Dans le cadre de la simplification administrative, l'OSQCA a soutenu des formations spécifiques sur la sécurité alimentaire pour le secteur alimentaire. Ces formations sont assurées par les agents des administrations chargés de la mise en œuvre des systèmes de contrôle respectifs.